

PAT-BVG: des placements durables

Adrian Brupbachera, Jürg Rauberb

Les caisses de pension ont pour mission de gérer, placer et faire fructifier l'argent des employeurs et des employés à titre fiduciaire. Pendant longtemps, obtenir un rendement raisonnable en limitant le risque était la politique à tenir en terme de placement; aujourd'hui, d'autres critères entrent en ligne de compte. À l'heure actuelle, il est nécessaire de prendre en compte les critères écologiques, éthiques et sociaux. La Fondation de prévoyance pour les médecins et vétérinaires PAT-BVG aborde ces thématiques depuis déjà des années. L'objectif principal demeure de faire des placements générant des rendements.

La Fondation de prévoyance pour le personnel des médecins et vétérinaires PAT-BVG se concentre déjà depuis plusieurs années sur les différents enjeux du développement durable. À l'occasion de l'élaboration des priorités stratégies 2019 – 2023, le conseil de fondation a constaté en 2018 que les thématiques de la «développement durable et de l'«éthique» devaient être pris en compte et mis en application dans le cadre de l'activité de placement.

Les 10 principes du Global Impact de l'ONU

Selon nous, outre le réchauffement climatique (empreinte CO₂) qui est sur toutes les lèvres, le terme développement durable intègre également des thématiques telles que l'industrie de l'armement et du nucléaire, le respect des droits de l'Homme, l'interdiction du travail des enfants, des aspects sociaux, les risques en terme de conformité et bien plus encore. Des documents tels que la constitution fédérale ainsi que les conventions signées par la Suisse servent de point de départ à notre politique en matière de développement durable. Ces conventions s'appuient en grande partie sur les 10 principes du «Global Impact de l'ONU». Il s'agit des principes suivants:

Droits de l'Homme

- 1. Les entreprises doivent aider et veiller au respect des droits internationaux de l'Homme et
- 2. s'assurer qu'elles ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Normes de travail

- Les entreprises doivent garantir la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit aux négociations collectives ainsi que
- 4. lutter contre toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
- 5. abolir le travail des enfants; et
- 6. lutter contre les discriminations à l'embauche et au travail.

Protection de l'environnement

- 7. En ce qui concerne les problèmes environnementaux, les entreprises doivent adopter une approche plus responsable,
- 8. prendre des initiatives afin de susciter une plus grande conscience écologique et de promouvoir
- 9. le développement et la diffusion de technologies plus respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

10. Les entreprises doivent lutter contre toute forme de corruption, y compris l'extorsion et la corruption.

(Source: United Nations Global Compact)

^a Directeur de PAT-BVG

^b Responsable des placements chez PAT-BVG

Des partenaires triés sur le volet

Dans notre travail au quotidien, cela signifie que les administrateurs de biens de PAT-BVG doivent avoir signé les principes de l'ONU et les respecter. De par leur signature, ils s'engagent, en tant qu'administrateurs de biens et prestataires de services financiers, à tenir comptes des aspects environnementaux, sociaux et en matière de gouvernance d'entreprise (= critères ESG) dans toutes leurs activités. Nous attachons une grande importance aux critères ESG depuis de nombreuses années lors de la sélection de nos partenaires. Nos investissements internationaux passifs sur des actions respectent par exemple les directives de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables). Nous collaborons également avec la fondation Ethos (www.ethos.ch). Nous investissons dès aujourd'hui dans de véritables projets de développement durable tels que les énergies renouvelables et plus respectueuses de l'environnement, par exemple dans des parcs éoliens au nord de l'Europe ou des installations photovoltaïques au sud de l'Europe. D'ailleurs, en 2017 et en 2020, PAT-BVG a aussi activement participé à des études sur la compatibilité climatique menées par l'OFEV (Office fédéral de l'environnement).

Réduction de la consommation énergétique

Pour PAT-BVG, la thématique du climat implique également que nous privilégions des placements ayant une empreinte CO₂ plus faible par rapport aux valeurs de référence / à leurs pairs lorsque nous nous lançons de nouveaux investissements. En ce qui concerne notre parc immobilier, nous tenons compte des solutions permettant de réduire la consommation énergétique lors de rénovations et de travaux d'entretien. Cela se traduit par des mesures architecturales et la réduction de la proportion d'énergies non renouvelables dans la consommation énergétique totale. Dans le cadre de la stratégie décidée par le conseil de fondation en matière d'immobilier, d'autres critères relatifs au développement durable ont en outre été adoptés et commandés en vue d'une mise en application.

Nous pouvons encore faire mieux!

Nos assurés doivent savoir que PAT-BVG prend à cœur la thématique du développement durable et agit dans ce cadre avec le plus grand sens des responsabilités. Les critères relatifs au développement durable décrits ont ainsi été intégrés à notre stratégie de placement et à notre règlement de placement. Nous aspirons à appliquer les principes du développement durable de manière globale, axée sur les processus ainsi qu'à tous les niveaux de notre caisse de pension. Pour nous, répondre aux exigences éthiques, sociales et écologiques ne constitue pas des objectifs, cela fait partie de notre travail. Nous essayons de nous améliorer chaque jour.

Saint-Gall, mai 2021